

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE TRANSPORTS POUR RAISON MÉDICALE APRÈS LES HEURES NORMALES DES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA) - SK

Numéro d'ICD et année financière : HC-P051 (2021-2022)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P051. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Rapport annuel

Exercice: _____ Bénéficiaire: _____

Niveau de financement annuel: _____

Numéro d'entente de financement: _____

Nombre de demandes après les heures normales:

Nombre de demandes approuvées après les heures normales:

Nombre de demandes après les heures normales qui étaient attribuables à un congé hospitalier:

Nombre d'exceptions demandées après les heures normales: _____

Nombre de transports approuvés après les heures normales: _____

Nombre de demandes après les heures normales qui étaient attribuables à une urgence de nature médicale:

Nombre d'appels après les heures normales:

Nombre d'appels favorables après les heures normales:

Le bénéficiaire doit faire parvenir au ministre un rapport annuel incluant les renseignements suivants :

1. La façon dont les prestations sont offertes (c.-à-d. chauffeurs contractuels, système de fourgonnette, approbation propre aux clients, kilométrage de véhicules personnels, etc.);
2. Les principales réalisations du programme pendant la période visée par le rapport;
3. Les principales réalisations en ce qui a trait à l'exécution du programme pendant la dernière période visée par le rapport;
4. La détermination des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur le budget (p. ex., clients ayant des besoins aigus, changements dans le modèle de services);
5. La détermination des tendances quant à l'utilisation des prestations offertes après les heures normales de travail (p. ex., régions géographiques qui utilisent le plus ce programme, dates ou heures auxquelles l'utilisation est la plus élevée, etc.); et
6. Autres observations, commentaires ou renseignements pertinents.